

**COMMISSION DES CHAMPS DE
BATAILLE NATIONAUX**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2012

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement de la Commission* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : <http://www.ccbn-nbc.gc.ca/index.html>.

Le Bureau du vérificateur général, auditeur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Commission sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Commission en matière de rapports financiers.

André Beaudet, Le secrétaire

Margaret F. Delisle, La présidente

Québec, Canada
Le 19 juillet 2012

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État de la situation financière
au 31 mars
(en dollars)

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
			Redressé	
			(note 12)	
Passifs				
Créditeurs et charges à payer	580 628	\$	761 991	\$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	44 711		66 294	
Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	134 866		161 478	
Avantages sociaux futurs (note 8)	558 017		546 198	
Total des passifs nets	1 318 222		1 535 961	
Actifs financiers				
Montant à recevoir du Trésor	698 238		906 763	
Débiteurs (note 4)	17 255		16 705	
Total des actifs financiers nets	715 493		923 468	
Dettes nettes ministérielles	602 729		612 493	
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles (note 5)	13 550 481		13 680 990	
Frais reportés	76 192		88 680	
Total des actifs non financiers	13 626 673		13 769 670	
Situation financière nette ministérielle	13 023 944	\$	13 157 177	\$

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

André Beaudet, Le secrétaire

Margaret F. Delisle, La présidente

Québec, Canada
Le 19 juillet 2012

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2012		2012		2011
	Résultats prévus				Redressé (note 12)
Charges (note 7)					
Conservation et mise en valeur	2 341 155	\$	2 388 821	\$	2 321 114
Éducation et services publics	1 005 924		1 055 937		1 085 416
Services internes	6 111 901		6 791 406		7 198 002
Total des charges	9 458 980		10 236 164		10 604 532
Revenus					
Stationnements	1 010 000		1 248 619		1 255 944
Activités pédagogiques et accueil	300 000		428 888		409 949
Loyers	181 000		192 888		180 525
Autres revenus	274 000		311 432		485 066
Total des revenus	1 765 000		2 181 827		2 331 484
Coût de fonctionnement	7 693 980		8 054 337		8 273 048
Excédent des dépenses de fiducie sur les revenus (excédent des revenus sur les dépenses de fiducie) (note 6)	(11 000)		81 421		(10 938)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	7 682 980		8 135 758		8 262 110
Financement du gouvernement					
Encaisse nette fournie par le gouvernement	7 637 512		7 978 687		7 357 077
Variation des montants à recevoir du Trésor	(5 000)		(208 525)		289 288
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	283 786		232 363		238 691
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(233 318)		133 233		377 054
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice	12 726 644		13 157 177		13 534 231
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	12 959 962	\$	13 023 944	\$	13 157 177

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État de la variation de la dette nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2012</u>		<u>2012</u>		<u>2011</u>	
	Résultats prévus					
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(233 318)	\$	133 233	\$	377 054	\$
Variation due aux immobilisations corporelles						
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 030 000		844 468		571 718	
Amortissement des immobilisations corporelles	(870 143)		(974 977)		(884 420)	
Amortissement des frais reportés	(12 488)		(12 488)		(12 488)	
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	147 369		(142 997)		(325 190)	
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(85 949)		(9 764)		51 864	
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	616 688		612 493		560 629	
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	530 739	\$	602 729	\$	612 493	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
			Redressé	
			(note 12)	
Activités de fonctionnement				
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	8 135 758	\$	8 262 110	\$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:				
Amortissement d'immobilisations corporelles	(974 977)		(884 420)	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(232 363)		(238 691)	
Amortissement des frais reportés	(12 488)		(12 488)	
Variations de l'état de la situation financière				
Augmentation (diminution) des débiteurs	550		3 158	
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	181 363		(289 970)	
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	26 612		(2 476)	
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	21 583		2 730	
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(11 819)		(54 594)	
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	7 134 219		6 785 359	
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	844 468		571 718	
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	844 468		571 718	
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	7 978 687	\$	7 357 077	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les Plaines d'Abraham, site de bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;

Le Parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;

La Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;

La maison de la découverte des Plaines d'Abraham sise sur l'avenue Wilfrid-Laurier;

La maison Louis St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;

Les voies de circulation limitrophes, deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus (normes comptables canadiennes pour le secteur public) étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au Rapport sur les plans et priorités 2011-2012.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus :

Les revenus sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant au régime.

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ tel que les années de service et le statut des employés.

(g) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	15 à 35 ans
Travaux et infrastructure	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

(h) Frais reportés – Les frais de réfection relatifs à des actifs non détenus par la Commission sont comptabilisés au coût et amortis linéairement sur la durée du contrat d'exploitation.

(i) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière

significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2012		2011	
	(en dollars)			
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	8 135 758	\$	8 262 110	\$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:				
Amortissement des immobilisations corporelles	(974 977)		(884 420)	
Amortissement des frais reportés	(12 488)		(12 488)	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(232 363)		(238 691)	
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	21 583		2 730	
Augmentation des avantages sociaux futurs	(11 819)		(54 594)	
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux	(89 698)		(1 172)	
Revenus non fiscaux	2 115 612		2 231 338	
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux	8 277		12 110	
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	824 127		1 054 813	
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:				
Plus:				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	844 468		571 718	
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations:	844 468		571 718	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 804 353	\$	9 888 641	\$

(b) Autorisations fournies et utilisées

	2012		2011	
	(en dollars)			
Autorisations fournies:				
Patrimoine Canadien:				
Dépenses d'opération et de capital	7 520 725	\$	7 514 163	\$
Autorisations parlementaires périmées	(357 323)		(374 278)	
	7 163 402		7 139 885	
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	525 339		517 418	
Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	2 115 612		2 231 338	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 804 353	\$	9 888 641	\$

4. Débiteurs

	2012		2011	
	(en dollars)			
Débiteurs - autres ministères et organismes	17 255	\$	16 705	\$
Débiteurs	17 255	\$	16 705	\$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

5. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2012	2011
Terrain	724 710 \$	\$	\$	724 710 \$	\$	\$	\$	\$	724 710 \$	724 710 \$
Bâtiments	12 602 822	68 339		12 671 161	5 603 962	469 222		6 073 184	6 597 977	6 998 860
Travaux et infrastructure	8 935 621	570 228		9 505 849	3 493 041	325 646		3 818 687	5 687 162	5 442 580
Matériel et outillage	1 203 287	60 853		1 264 140	1 078 225	31 975		1 110 200	153 940	125 062
Véhicules	1 078 746	0		1 078 746	823 523	90 528		914 051	164 695	255 223
Matériel informatique	92 363	145 048		237 411	1 448	42 875		44 323	193 088	90 915
Logiciels informatiques	57 692	0		57 692	14 052	14 731		28 783	28 909	43 640
Total	24 695 241 \$	844 468 \$	0 \$	25 539 709 \$	11 014 251 \$	974 977 \$	0 \$	11 989 228 \$	13 550 481 \$	13 680 990 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 s'élève à 974 977 \$ (884 420 \$ en 2011).

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux

Dès la création de la Commission des champs de bataille nationaux, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats de la Commission et se détaillent comme suit :

	2012		2011	
	(en dollars)			
Charges				
Services professionnels	89 698	\$	1 172	\$
Total des charges	89 698		1 172	
Revenus				
Intérêts	5 277		4 610	
Divers	3 000		7 500	
Total des revenus	8 277		12 110	
Excédent des dépenses de fiducie sur les revenus (excédent des revenus sur les dépenses de fiducie)	81 421		(10 938)	
Solde au début de l'exercice	732 917		721 979	
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	651 496	\$	732 917	\$

7. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de programme de la Commission sont regroupées en trois secteurs qui sont reliés à son mandat.

La **conservation et mise en valeur** regroupent les services suivants :

- Les services d'entretien qui voient à la maintenance du site, de son mobilier, de ses bâtiments et de ses infrastructures, à assurer un environnement sûr et stable, à atténuer l'usure et la détérioration et à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;
- Le service de l'horticulture qui s'occupe du paysage, de l'horticulture et de l'arboriculture;
- Le service de l'aménagement et de l'environnement qui s'occupe du volet développement durable;
- Les services de surveillance et de sécurité qui voient au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site et à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

L'**éducation et services publics** regroupent les services suivants :

- Le service à la clientèle qui offre l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information au public et la réservation des activités d'animation à caractère éducatif pour la clientèle scolaire et le grand public;
- Le service culturel et technique.

Les **services internes** regroupent la direction, les services administratifs, les services financiers, les stationnements et le service de communication.

RÉSUMÉ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR TYPE

	2012		2011	
	(en dollars)			
Salaires et avantages sociaux	4 170 720	\$	4 116 150	\$
Paiement en remplacement d'impôts fonciers	2 211 511		2 152 817	
Amortissement d'immobilisations corporelles	974 977		884 420	
Fournitures et équipements	795 683		998 891	
Entretien et réparation	782 570		797 327	
Services professionnels	706 865		631 935	
Publicité	381 364		652 420	
Transport et communication	130 640		110 503	
Location	69 346		247 581	
Amortissement des frais reportés	12 488		12 488	
Total des charges	10 236 164	\$	10 604 532	\$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2011-2012, les charges s'élevèrent à 377 719 \$ (363 227 \$ en 2010-2011), soit environ 1,8 fois (1,9 fois en 2010-2011) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

b) Indemnités de départ

La Commission verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

	2012		2011	
	(en dollars)			
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	546 198	\$	491 604	\$
Charge pour l'exercice	47 864		54 594	
Prestations versées pendant l'exercice	(36 045)		0	
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	558 017	\$	546 198	\$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2013	2014	2015	2016	2017 et exercices ultérieurs	Total
Obligations contractuelles	229 365 \$	166 643 \$	15 239 \$	5 178 \$	4 038 \$	420 463 \$
Total	229 365 \$	166 643 \$	15 239 \$	5 178 \$	4 038 \$	420 463 \$

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux services juridiques et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2012	2011
	(en dollars)	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	228 134 \$	223 714 \$
Services juridiques	4 229	14 977
Total	232 363 \$	238 691 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 66 215 \$ en 2011-2012 (100 146 \$ en 2010-2011), ce qui représente la juste valeur attribuée aux biens et services reçus.

12. Modification comptable

En 2011, des modifications ont été apportées à la *Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et organismes* pour améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organismes gouvernementaux. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2012 et les exercices ultérieurs. Les changements principaux aux états financiers de la Commission sont décrits ci-dessous. Ces modifications ont été appliquées sur une base rétroactive et les informations comparatives pour 2010-2011 ont été redressées.

La dette nette (représentant les passifs moins les actifs financiers) est maintenant présentée dans l'état de la situation financière. Pour accompagner ce changement, la Commission présente maintenant un état de la variation de la dette nette et ne présente plus un état de l'avoir.

Les revenus et les comptes débiteurs connexes sont maintenant présentés avec déduction faite des montants de revenus non disponibles à dépenser à nouveau dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Commission et dans l'état de la situation financière. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur le coût de fonctionnement net et sur les actifs financiers.

Le financement du gouvernement, ainsi que le crédit lié aux services fournis gratuitement par d'autres ministères, sont maintenant constatés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Commission sous le « coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement ». Par le passé, la Commission constatait ces transactions directement dans l'état de l'avoir du Canada. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur le coût de fonctionnement net.

13. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.